

REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE DE PICARDIE

LIEU et DATE - L'exposition se tiendra à Fontaine le Sec, le 5 avril 2009
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - le 30 mars 2009

RECEPTION DES CHIENS

- Entrée des concurrents à partir de 08 h.00
- Début des jugements à **09 h 00 précises**

CLASSES DANS LESQUELLES LE BOXER PEUT ÊTRE ENGAGÉ :

Classe BABY - Pour les chiens de 3 à 6 mois
Classe PUPPY - Pour les chiens de 6 à 9 mois
Classe DÉBUTANT - Pour les chiens âgés de 9 à 12 mois.
Classe JEUNE - Pour les chiens âgés de 12 à 18 mois.
Classe OUVERTE - Pour les chiens de 15 mois et plus
Classe TRAVAIL - Pour les chiens de 15 mois et plus et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription) délivrée par la SCC.
Classe CHAMPION (CONCOURRANT) - Pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions internationaux de la F.C.I. âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition (joindre une copie de l'homologation).

Classe SENIOR - Pour les chiens de 5 à 8 ans.
Classe VÉTÉRAN - Pour tous les chiens de 8 ans et plus.
CHAMPION NON CONCOURRANT pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I., les Champions internationaux de la F.C.I. et les Champions du Club [CACC]. (Dans cette classe les chiens ne sont pas classés, il sont seulement présentés sur le ring d'honneur et ne peuvent pas participer au Best in Show).

Lot de Reproducteur - Composé du reproducteur présent et d'au moins 5 produits tous présents en classe individuelle, quelle qu'elle soit. Produits issus de 3 portées minimum avec au moins 2 femelles, pour les mâles. Produits de 2 portées minimum pour les femelles.

Lot d'élevage - Composé de 3 sujets, au moins, de même couleur déjà engagés en classe individuelle quelle qu'elle soit et issus du même élevage. Les engagements pour ces 2 dernières classes peuvent être pris sur place avant le début du ring d'honneur.

DROITS D'ENGAGEMENT - Ils doivent être réglés en même temps que l'envoi du bulletin d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si le chien ne peut être présenté.

REFUS OU EXCLUSIONS -

1) des engagements - l'organisation se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens - à leur entrée les chiens seront examinés par le service vétérinaire et pourront être refusés :

- les chiens paraissant malades, enrhumés ;
- les chiens atteints de maladie de peau ;
- les chiens aveugles ou estropiés ;
- les chiens dangereux ;
- les chiens monorchides, cryptorchides ou atrophiés, ceux-ci ne pouvant être jugés.

La décision du service vétérinaire est sans appel. Dans ces différents cas, les engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS - Ils sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas un chien absent au moment des jugements ne sera examiné par la suite. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance d'un ou plusieurs juges.

Tous les chiens seront, dans un premier temps, jugés et qualifiés.

Les qualificatifs attribués seront :

Pour les classes « Baby et Puppy » :

Très Prometteur, Prometteur ou Assez Prometteur.

Pour toutes les autres classes :

Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon ou Insuffisant.

Puis, dans chacune des classes les 4 meilleurs seront désignés pour être classés sur le ring d'honneur.

RING d'HONNEUR - A partir de 15 h 00

(Ou au plus tard au terme de tous les jugements) dans le ring d'honneur, les membres du jury examineront, les lots d'élevage et les lots de reproducteurs. Puis les sujets désignés seront appelés pour connaître leurs classements et recevoir leurs récompenses.

Il sera alors procédé à l'attribution, éventuelle des médailles, des CAJ et R-CAJ, CACC et R-CACC, et à la désignation des meilleurs sujets de l'exposition.

ATTRIBUTION DES MÉDAILLES D'OR et d'ARGENT

Sont rappelés sur le ring d'honneur les 1er et 2ème des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

Sont attribuées : Pour les classes « Ouverte + Travail »

Une médaille d'Or (par couleur) : au meilleur mâle et à la meilleure femelle. Une médaille d'argent (par couleur) : au 2ème meilleur mâle et à la 2ème meilleure femelle.

ATTRIBUTION DES CAJ, R-CAJ et CACC, R-CACC

Si le nombre de 15 Boxers présentés est atteint pour les classes « Débutant + Jeunes », sont rappelés sur le ring d'honneur les 1^{er} et 2^{ème} des classes « Débutant et Jeune ».

Le CAJ peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CAJ au 2ème meilleur mâle et à la 2ème meilleure femelle (couleurs confondues).

Les 2 CAJ reçoivent également une médaille de Bronze.

Si le nombre de 60 Boxers présentés est atteint (hors babies et puppies), sont rappelés sur le ring d'honneur : les médaillés d'Or et d'Argent et les 1^{er} et 2^{ème} des classes champion concourant.

Le CACC peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CACC au 2ème meilleur mâle et à la 2ème meilleure femelle.

NB : Si l'un Boxer ci-dessus est déjà champion du club il ne participera pas à l'attribution des CACC et R-CACC et c'est le chien placé juste après lui dans sa classe qui pourra, lui, y participer. Cependant c'est le Boxer qui a été classé 1^{er} qui participera au choix du Meilleur sujet de l'Exposition

MEILLEUR DE L'EXPOSITION

Participeront au choix du meilleur de l'Exposition les meilleurs des classes Débutant, Jeune, Ouverte, Travail, Champion, Senior et Vétéran (Hors classes Baby et Puppy et les Champions non concourant).

RÉCLAMATIONS - Toute réclamation devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui aura motivée et être accompagnée d'une caution de **100 €**, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elle est reconnue sans fondement.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les chiens dangereux ne seront pas admis.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les règlements de la Société Centrale Canine seront appliqués.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Pour les Boxers des exposants étrangers, la vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française.

Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONFIRMATION - Âge de confirmation : 12 mois minimum. Les confirmation se feront au terme des jugements.

La vente de chiots est interdite dans le périmètre de l'Exposition

ATTENTION « OREILLES COUPÉES »

Les chiens nés après le 30 avril 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France, ils ne peuvent pas être confirmés.

La confirmation d'un Boxer à oreilles taillées sera éventuellement possible sur production d'un dossier médical d'un vétérinaire apportant la preuve qu'une lésion a nécessité l'intervention. Suite à certaines remarques, la SCC a précisé que l'attestation du vétérinaire ne pouvait en aucun cas être mise en cause et être considérée comme certificat de complaisance.